



energie atomique • énergies alternatives

JCUIC'2011 à Cadarache

INSTN

6 et 7 Avril 2011

Travail collaboratif : du partage de l'information à la capitalisation des savoirs



BULLETIN D'INSCRIPTION EXPOSANT

Cédric COCQUEBERT
CEA Centre de Saclay
DSI Bâtiment 474
Point courrier 60
91191 GIF SUR YVETTE Cedex
fax : 01 69 08 76 95

à retourner **daté et signé** par le responsable habilité à engager l'organisme par fax ou par **courrier postal** à



Organisme :

Prénom & NOM du responsable habilité :

Adresse de Facturation :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

Adresse électronique :

La facturation sera établie à l'organisme et aux coordonnées ci-dessus.

stand comprenant un espace cloisonné, avec enseigne, éclairage, prise électrique et une dotation de mobilier basique : une table nappée et deux chaises Une entrée congressiste nominative (chargée de stand) est comprise (utiliser le bulletin d'inscription individuel afin de renseigner les coordonnées du chargée de stand).	<input type="radio"/> un stand de 4m ² (2x2) pour 1500 €HT <input type="radio"/> un stand de 6m ² (2x3) pour 2000 €HT <input type="radio"/> un stand de 10m ² (2x5) pour 3500 €HT
Nombre d'inscriptions jointes x 300,00€HT (utiliser le bulletin d'inscription individuel afin de renseigner les coordonnées des personnes).	pour un total de €HT
Afin d'être validé, ce bulletin doit être accompagné d'un acompte de 50% du montant TTC. Cet acompte sera conservé en cas d'annulation tardive. Acompte (50%) € Le solde devra être réglé avant le 1 ^{er} Avril 2011	Total HT €HT TVA 19,6 % € Total TTC €

Paiement

- par **chèque** avec la référence obligatoire JCUIC'2011 .
- par **virement bancaire** avec la référence obligatoire JCUIC'2011 .
(joindre la copie de l'ordre de virement)

Branch name BNP - Paribas
Branch address PARIS AG-CENTRALE ENTREPRISES (00818) Postal Code: 75425 Cedex: 09 Street name and number: boulevard Haussmann, 1 - BP 281 Town: Paris Country: France

Account Holder COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ENERGIES ALTERNATIVES CEA
Legal address CEA SACLAY DF/SFT Point courrier 69 bât. 482 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX FRANCE

RIB : 30004 00818 00021216221 27
IBAN : FR76 3000 4008 1800 0212 1622 127
BIC : BNPAFRPPVD

<input checked="" type="radio"/> J'ai pris connaissance des conditions de participation.	DATE
	TAMPON & SIGNATURE :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

Article 1

La manifestation des JCUIC'2011 est organisée par le CEA du Mercredi 06 Avril 2011 au jeudi 07 Avril 2011.

Le Comité d'Organisation est composé de :
Cédric COCQUEBERT (CEA/GSI/DSI/DIR)
Marie-Paule LAFOND (CEA/DEN/STIC)
Pierrick MICOUT (DSM/IRFU/SEDI/LIS)

La manifestation se déroulera à :

INSTN - Unité d'enseignement de Cadarache
Centre CEA de Cadarache

F-13108 Saint-Paul-lez-Durance Cedex

<http://www-instn.cea.fr/-Acces-a-Cadarache-.html>

Article 2

L'amphithéâtre Bât 911, réservé aux conférences est situé au Rez-de-chaussée du Hall d'accueil.

Les « coursives », réservées à l'exposition sont situées à proximité immédiate de l'espace pause et de l'amphi, l'espace des repas est le château.

Heures d'ouverture : 8h-18h30

L'agencement et la décoration des stands sont prévus le Mercredi 06 Avril 2011 de 8h00 à 11h00 (horaire de rigueur). Le démontage devra impérativement se faire le jeudi 07 Avril 2011 de 17h00 à 19h00.

L'accès à l'espace d'exposition est interdit en dehors des heures définies dans le présent article.

Article 3

Le Comité d'Organisation affectera les emplacements des stands aux exposants.

Article 4

Le bulletin d'inscription, disponible sur le site du CUIC (www-cuic.cea.fr), doit parvenir au CEA/DSI au plus tard le **15 Mars 2011** accompagné d'un acompte de 50% de l'estimation TTC faite par l'exposant. Dès réception de l'inscription, le CEA/DSI adressera une confirmation de l'inscription et la facture correspondante. Le solde devra être réglé avant le 1^{er} Avril 2011.

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit au CEA/DSI avant le **1^{er} Avril 2011**; elle fera l'objet d'une retenue de l'acompte. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Article 5

Afin de ne pas troubler le déroulement de la manifestation, les animations sur les stands doivent être discrètes (éviter les loteries et les cadeaux de valeur).

Article 6

Les téléphones portables sont autorisés dans l'espace d'exposition.

Les participants s'engagent à respecter les consignes suivantes :

- interdiction de fumer (en application du décret n° 2006 8 1386 du 15 novembre 2006),
- interdiction de consommer des boissons alcoolisées
- dispositions prévues dans le règlement général du site fourni par INSTN.